

L'HISTORIQUE DES TENUES

Nous avons déjà évoqué la relation existant entre les règlements sportifs et les tenues et, pour cause, les tenues doivent être réglementaires !

Pour autant, d'autres paramètres interviennent comme la mode vestimentaire, l'évolution des techniques de fabrication textile, l'avènement des sigles ou logos, le financement par la publicité quand ce n'est pas l'évolution de la discipline elle-même. ...

A bien des égards, les règlements, plutôt qu'ils ne devancent, doivent s'adapter à un environnement sociétal dont ils ne peuvent s'exclure et concilier modernité avec tradition et éthique, ce qui parfois relève de la quadrature du cercle.

Le sport n'échappe en effet pas à son époque, de même qu'il serait vain d'habiller nos militaires comme ceux des hussards de l'empire ou imposer aux dames le port de la robe longue.

Notre sport a connu des évolutions considérables en termes de nouveaux matériaux et de conditions de jeu qui ont révolutionné sa pratique, faisant d'un agréable divertissement de salon un sport à part entière, physiquement très exigeant, qui l'ont porté jusque sur les fonds baptismaux de l'olympisme.

Il va de soi que l'on ne se vêt pas de la même façon lorsque l'on fait de la bicyclette ou des courses de vélo, du ping-pong ou du tennis de table :

Dans tout exercice physique, le jeu est un loisir et la compétition un sport.

Mais plus que dans aucune autre discipline, le Ping, à l'image sans doute de tous les sports d'adresse où la technique dissimule parfois l'aspect physique de l'effort, a dû s'imposer comme un sport reconnu par les instances sportives. A certains égards, l'évolution des tenues, rendues nécessaires par les exigences de la pratique, a sans conteste participé à cette perception globale de notre identité sportive.

Sans s'attarder sur les débuts, fin 19^{ème} siècle, et la révolution apportée par la balle de celluloid⁽¹⁾, force est de confirmer que le tennis de table est pratiqué avant tout comme jeu d'intérieur dans les « clubs-house » du Tennis et du Golf ou dans les salons parisiens, au point que les premiers champions seront issus de ces deux disciplines.

Pas anormal que, dans ces conditions, il se pratique en pantalon pour les hommes et en robe de soirée chez les femmes, très nombreuses à l'origine, à s'adonner à ce divertissement, sans doute en attendant à l'abri que leurs compagnons aient fini leurs parties à l'extérieur !

En termes de tenues, quatre grandes périodes peuvent être identifiées :

- du début fin 19^{ème} siècle, pour nous la création de la FFTT jusqu'à la seconde guerre mondiale
- de 1946 à la fin des années 50 ;
- la décennie 1960-1970 ;
- de 1971 à nos jours.

1. De 1927 à 1945

Le Ping fait ses premières armes un peu partout en Europe, d'abord en Angleterre, et connaît un réel engouement dans la société mondaine puis, tel un effet de mode, connaîtra un « passage à vide » dans les années 1910 pour retrouver un nouvel essor dans les années 1920, sous l'impulsion de M. Ivor MONTEGU qui créera la fédération anglaise de Ping-Pong, puis un peu plus tard la fédération internationale, bien avant que ne se crée la Fédération française en 1927.

⁽¹⁾ Première matière dite « plastique » (nitrate de cellulose et camphre), issue de la recherche sur un substitut aux boules de billard et commercialisée en 1872 par les frères HYATT dans diverses applications dont la confection de poupées. Le celluloid est appliqué au jeu de Ping-Pong par les américains James GIBB et John JAKUES vers 1885.

Le premier règlement ci-après, édité par la Fédération, ne fait aucune mention quant à une normalisation des tenues. Le Ping se cherche encore.



Le règlement d'origine en France (1927)

Les pongistes s'adonnent alors à la compétition dans les tenues qui leur conviennent. Selon les photos observées de l'époque⁽²⁾, les hommes jouent en pantalon long et polo (chemisettes) manches courtes avec col à rabat, les femmes en jupe longue, au pied des chaussures « sport » plutôt que des chaussures de sport, en tous les cas pas dédiées à la pratique du Ping. Les dames se maquillent encore et arborent des bijoux (colliers, boucles d'oreille), les hommes des ceintures ou bretelles. Si les couleurs sont déjà plutôt foncées, le blanc, réminiscence vraisemblable du tennis, est toujours porté. Le règlement, très succinct, s'attache à réglementer les règles du jeu et institue le décompte des manches en 21 points alors qu'à l'origine, ce calcul était basé sur le système pendulaire du Tennis en points, jeu et sets.

Autre particularité : la balle de celluloïd doit mesurer entre 11 et 11,5 cm de circonférence, soit un diamètre compris entre 35 à 36,6 mm ! Notre balle aura donc grossi deux fois dans son histoire (38 puis 40).

Des évolutions se feront néanmoins sentir peu à peu avec la normalisation des couleurs, unies et sombres pour ne pas gêner la vision de la balle exclusivement blanche. Le short mi-long fait son apparition chez les hommes tandis que les jupes raccourcissent chez les dames. Le survêtement n'est encore que confidentiel⁽³⁾ et le chandail sert entre les matches pour ne pas trop se refroidir.



(2) en particulier l'almanach du tennis de table de Jean-Marc SYLVAIN 1997

(3) Premier survêtement créé en 1939 par la firme « Le Coq sportif » et alors surnommé « le costume du Dimanche sportif »

le pantalon chez les dames-FARKAS (Hongrie)



Equipe de France 1936



Alex EHRlich - 1939

Néanmoins, les tenues sont toujours aussi disparates : trois dames apparaissent page 120 de l'almanach SYLVAIN dédié au tennis de table, l'une en pantalon, la seconde en jupe et la troisième en bermuda !

2. De 1945 à la fin des années 50

On en est très vite venu à réglementer une tenue uniforme pour tous, à la fois dans la forme du vêtement (short souhaité pour les hommes, juquette ou short pour les féminines) et la couleur (le gris pour tous) dont, sans nul doute, la photo noir et blanc de l'époque amplifie grandement l'austérité.

C'est ainsi que la FFTT, lors de son assemblée générale de décembre 1953, décide d'imposer à nouveau la tenue « grise » de façon à donner l'image d'une activité sportive réglementée, gage de sérieux de l'activité, à l'image de la tenue blanche du tennis, mais aussi pour rendre les conditions de jeu identiques pour tous en tenant compte de la couleur de la balle et de la table. Il s'agissait de « lutter contre les effets pervers » que pourraient occasionner, lors de l'appréciation des trajectoires, une trop grande diversité des couleurs...



Jeanne DELAY Championne de France (1949)



Equipe de France 1952 (couleur grise de rigueur)

3. La décennie 60-70

L'ennui naissant toujours de l'uniformité, la fédération décide au début des années 60, d'autoriser *toutes les couleurs* pourvu qu'elles soient uniformes, à l'exception du blanc et des couleurs pastel afin de ne pas gêner la vision de la balle. Elle autorise également le sigle (écusson ou logo) de l'association en plus de son nom mais exclut la possibilité d'apposer des publicités, sans doute pour préserver les valeurs de l'amateurisme tel qu'il était conçu à cette époque.



4. De 1971 à nos jours

En 1971, une nouveauté importante dans la réglementation des tenues se fait jour : l'avènement de la publicité et des sponsors, cependant encadrée, mais qui, malgré des évolutions successives, est encore de mise aujourd'hui.

Dans un règlement de 1998, on note que le Ping exige en plus de la chemisette, le short ou la jupe, des *chaussettes et des chaussures de sport*. Rien par contre sur les couvre-chefs dont l'autorisation seraient ainsi laissées à la discrétion du juge-arbitre, jugeant en opportunité de ce qui pourrait nuire à l'image du sport ou aux bonnes mœurs... sportives il va sans dire. Eternel débat des juristes entre

ceux qui considèrent que *« tout ce qui n'est pas prévu est interdit »* et leurs détracteurs pensant que *« tout ce qui n'est pas prescrit ne peut être proscrit... »* ! Quid alors des casquettes ou plus simplement des bandeaux serre-tête ?

Au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, des modifications font leur apparition quant à l'étendue des inscriptions sur les maillots, s'agissant de l'identité des clubs, de la publicité des fabricants ou des sponsors, en précisant et différenciant les emplacements (manches, col, le devant et l'arrière du maillot). La marque de fabrique a désormais droit de cité pour 16 cm² dès 1998. A cette date, on autorise plusieurs couleurs sur le dos mais une seule sur le devant, sans doute toujours pour ne pas nuire à la visibilité de la balle.

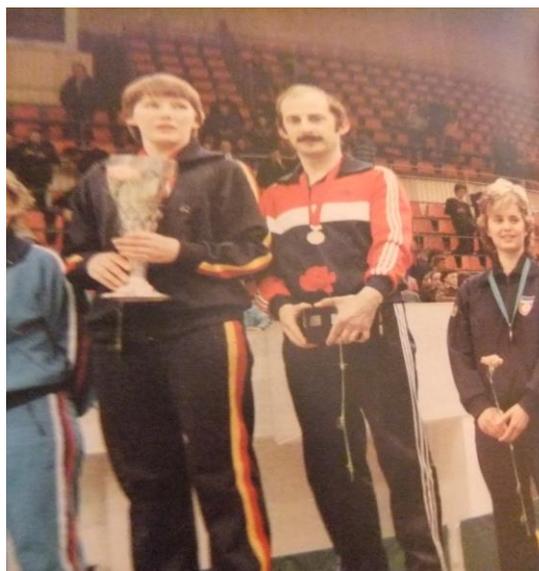
En 2005, on note également l'introduction d'une réglementation du dossard dont nous parlons dans un autre article comme étant un élément détachable certes mais indissociable du maillot comme symbole d'un événement sportif, témoin de l'identité du joueur répertorié sur un programme. En outre, la marque de fabrique prend du galon et passe à 24 cm².

En 2006, avec la professionnalisation du championnat, le nombre de publicité dans le cadre de ces compétitions est étendu de 6 à 9 incrustations dont 3 réservées aux institutionnels (régions, départements, communes). On tourne alors à environ 1000 cm² de décors et messages sur un maillot qui, côté étoffe, a une surface moyenne de 7 à 8 000 cm², ce qui fait environ 15 à 20 % de la surface.

Rien depuis cette date de marquant dans l'identité visuelle des tenues de Ping si ce n'est, clin d'œil, la réglementation de la publicité sur celle des arbitres qui ne doit pas excéder 40 cm², rendant ainsi, sous cet angle, très discrets nos hommes et femmes de loi pongiste ! Pour la galéjade, la solution pour augmenter cette surface serait de leur faire porter un dossard, ce qui n'est pas tout à fait farfelu, s'agissant du besoin de reconnaissance mutuel.



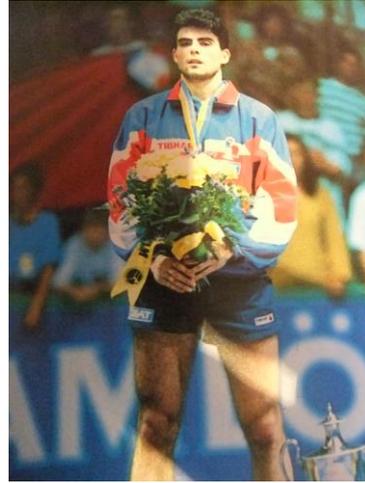
Jacques SECRETIN champion d'Europe 1976



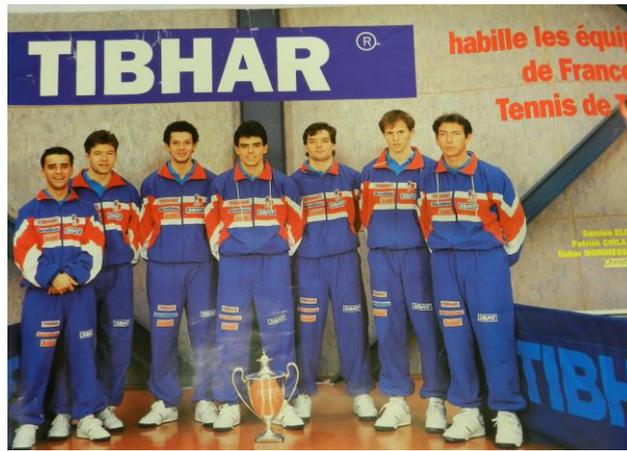
Mixte champions du Monde 1984



Equipe de France championne d'Europe 1984



Jean-Philippe GATIEN, champion du monde 1993



Le groupe France avec GATIEN